

Des archives pour l'humanitaire: le Comité international de la Croix-Rouge

Fondé en février 1863 à Genève, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'une des plus anciennes institutions humanitaires encore en activité, tout comme l'une des plus vieilles organisations à vocation internationale. Cette longue histoire se retrouve au travers des archives du CICR qui couvrent les bientôt 150 ans d'existence de cette œuvre philanthropique. Pour le chercheur intéressé à comprendre le développement de l'action de secours et de protection apportée aux victimes de la violence armée, tout comme, en parallèle, l'évolution du droit international humanitaire, les archives du CICR représentent un instrument de travail incontournable.

1. Le service des archives du CICR

Dès sa naissance, le Comité international s'est préoccupé de la constitution et du classement de ses archives. C'est ainsi que la première mention dans les procès-verbaux de l'institution d'une personne chargée spécifiquement de s'occuper de la documentation recueillie ou produite par le Comité international date de 1869. D'abord assumée par le secrétariat du CICR, dès après la Grande Guerre, la fonction d'archivage est partiellement centralisée durant la Seconde Guerre mondiale. A cette époque, les archives anciennes commencent à être inventoriées. Une Division des archives est créée en 1946 et placée, chose suffisamment rare alors au CICR pour qu'on la relève, sous la responsabilité d'une femme, Mlle Jung, qui deviendra plus tard l'archiviste en chef de l'UNESCO. Un plan de classement des archives entre en vigueur en 1951, et il est aujourd'hui encore couramment utilisé.

La Division des archives du CICR comprend actuellement 33 collaboratrices et collaborateurs. Elle est scindée en trois unités: l'unité des archives courantes, l'unité de la conservation et l'unité des archives historiques, qui correspondent *grosso modo* au schéma classique de subdivision des archives.

2. La structure des archives du CICR

Bien que possédant quelques pièces plus anciennes – en particulier en relation avec la bataille de Solferino, événement fondateur de l'institution genevoise –, les archives du CICR débutent véritablement en 1863, au moment même où le Comité de secours aux militaires blessés (ancêtre du futur CICR) se constitue. L'essentiel de la documentation générale conservée se regroupe en cinq grands ensembles chronologiques:

- 1) l' «Ancien Fonds» qui contient les archives allant de la fondation de l'organisation à l'année charnière de 1914;
- 2) les «Archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre» qui couvrent la Première Guerre mondiale et les premières années d'après-guerre;
- 3) les archives de la période 1919–1950, réparties en divers sous-ensembles;
- 4) les archives dites «générales», 1950– 1997;
- 5) les archives dites «institutionnelles» de 1997 à nos jours.

Un cadre de classement réparti par provenance les archives définitives du CICR en sept fonds spécifiques qui se subdivisent ensuite en différents sous-fonds. Pour information, voici les fonds, ainsi que les dates qu'ils recouvrent et une indication de leur volume, en mètres linéaires (ml):

- 1) Fonds A, Comité, 1854 – [se continue] env. 55 ml;
- 2) Fonds B, Services généraux, 1917 – [se continue], env. 4000 ml;
- 3) Fonds C, Agence et protection, 1870 – [se continue] env. 2300 ml;
- 4) Fonds D, Délégations, 1921 – [se continue] env. 400 ml;
- 5) Fonds O, Organismes de coordination humanitaire, 1921 – [se continue] env. 130 ml;
- 6) Fonds P, Archives privées, 1859– 1991, 20 ml;
- 7) Fonds V, VariaLe Fonds V contient les collections iconographiques, photographiques, sonores et filmiques du CICR, ce qui explique son volume important, de même que la borne chronologique en amont. , 1840 – [se continue] env. 600 ml.

Sans oublier les dossiers comptables, logistiques ou administratifs (dont une partie est déposée dans des locaux situés à Lyss, dans le canton de Berne), les archives du CICR en Suisse totalisent quelque 13 00 mètres linéaires.

2.1 Les Archives de l'Agence centrale de recherches

Parmi les Fonds mentionnés ci-dessus, les Archives de l'Agence centrale de recherches (ACR, incluses dans le Fonds C) méritent qu'on s'y attarde plus longuement, et ceci pour deux raisons. Ces archives forment tout d'abord un fonds très important de données personnelles. Depuis 1870, et quelle que soit leur dénomination, les différentes Agences de recherches mises sur pied par le CICR ont recueilli à travers le monde et auprès de sources diverses (gouvernements, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) des informations nominatives sur les victimes de la guerre (prisonniers de guerre, internés civils, disparus, réfugiés, etc.). Cette récolte de données permettait ensuite au CICR d'accomplir son mandat humanitaire de transmission de correspondance, d'information des familles et d'établissement d'attestation de captivité, par exemple. C'est pourquoi les archives de l'ACR sont constituées principalement de fichiers de personnes, ainsi que de listes nominatives et d'autres sources similaires. A titre d'exemple, le fichier allemand de l'ACR durant la Seconde Guerre mondiale compte à lui seul plus de 9 millions de fiches. La seconde caractéristique de ces archives est qu'elles continuent à l'heure actuelle d'avoir une finalité humanitaire, à côté de leur valeur purement historique. Quotidiennement, les archivistes de l'ACR délivrent en effet des attestations permettant à des victimes de guerre ou à leurs familles de revendiquer officiellement leurs droits. L'importance de ce genre d'archives a du reste été reconnu au niveau international. En 2007, l'UNESCO a décidé d'inscrire les archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG) pour la Première Guerre mondiale au Registre de la mémoire du monde.

2.2 Les Archives des Délégations

Une quantité non négligeable des archives institutionnelles du CICR se trouvent dans les quelque 70 délégations (représentations) de l'organisation à travers le monde. Servant au travail courant, une petite partie d'entre elles sont rapatriées à intervalles réguliers au siège du CICR, à Genève, afin d'y être triées et conditionnées, dans l'attente de leur ouverture à la consultation publique. Les archives des délégations représentent au total environ 8000 mètres linéaires.

3. L'accès aux archives du CICR

En tant institution de droit privé suisse, le CICR n'a pas d'obligation légale à communiquer ses archives, après un délai de protection plus ou moins long. Pendant de très longues années, les archives du CICR ne furent accessibles que par dérogation. Toutefois, en 1996, l'Assemblée, le plus haut organe décisionnel de l'institution, a décidé d'ouvrir une partie des archives du CICR à la consultation publique. Cette décision fut prise en considération de l'intérêt exceptionnel que représentaient ces archives pour le public – et surtout pour les personnes en quête de données bio- graphiques ou de témoignages concernant les victimes de conflits, mais aussi de l'intérêt scientifique des historiens. Cette ouverture visait aussi à répondre au souhait d'institutions comme le *Yad Vashem World Center for Teaching the Holocaust* à Jérusalem, le *United States Holocaust Memorial Museum* à Washington, ou le Centre de documentation juive contemporaine à Paris, de pouvoir compléter leurs propres fonds d'archives. Un règlement d'accès a été rédigé¹ et une première tranche d'archives, portant sur la période 1863–1950, rendue accessible au public. Une seconde déclassification a eu lieu en 2004, élargissant la période publique jusqu'au 31 décembre 1965. Aujourd'hui donc, c'est plus d'un siècle d'histoire du CICR qui est mis à disposition des chercheurs.

Ces fonds d'archives du CICR accessibles au public représentent quelque 500 mètres linéaires de documents textuels auxquels s'ajoutent une importante collection de films, de bandes vidéo et audio, ainsi que quelque 100 000 photographies qui, elles, sont gérées par un service spécialisé, le Centre d'information et de documentation du CICR (CID). Au total, ce sont environ 8000 mètres linéaires de documents qui sont du domaine public.

4. Les Défis

Avec l'introduction prochaine d'un nouveau système de messagerie professionnelle au CICR, les collaborateurs du CICR disposeront d'un outil de classement électronique, comprenant un plan de classement et intégrant un calendrier de conservation. Ils seront ainsi directement impliqués dans la constitution de dossiers en lien avec leurs activités et dans le processus d'archivage. Pour la Division des archives, et en particulier pour l'unité des archives courantes, cette innovation est un défi de taille car il faudra désormais accompagner et conseiller à distance les utilisateurs de la nouvelle messagerie professionnelle, tout en veillant à ce que la mémoire institutionnelle soit conservée le mieux possible.

La Division des archives est par ailleurs impliquée dans différents projets d'envergure et de longue durée, posant nombre de défis d'ordre technique et technologique: projet d'archivage électronique, numérisation des fonds sonores, restauration et numérisation des archives du CICR de la Première Guerre mondiale ou de ses collections de films 16 mm couvrant les années 1960 à 1980. Ces divers projets ont tous pour objectif d'assurer une meilleure conservation sur le long terme et de faciliter la communication des fonds d'archives aux divers utilisateurs, internes et externes à l'institution.

Les Archives du clcR en bref, et en chiffres

Archiviste du CICR: Renée Zellweger- Monin

Adresse: 19, avenue de la Paix, 1202 Genève, Suisse

E-Mail: archives.gva@icrc.org

Salle de lecture des archives historiques (1863–1965): ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Contact pour prise de rendez-vous: Fabrizio Bensi, chef de l'unité des archives historiques (+41 22 730 2966/fbensi@icrc.org)

En 2008, les Archives du CICR ont:

- **constitué quelque 7000 dossiers institutionnels;**
- **répondu à 800 demandes de recherche internes;**
- **répondu à 1200 demandes de chercheurs externes concernant des archives générales publiques;**
- **traité 3225 demandes concernant les archives de l'Agence;**
- **comptabilisé 600 jours ouvrables de consultations dans la salle de lecture publique;**
- **reçu 300 mètres linéaires de versements d'archives, dont la moitié en provenance des délégations du CICR à l'étranger.**

Pour plus d'information: <http://www.icrc.org/Web/fre/si...>

¹ Ce document est consultable en ligne: <http://www.icrc.org/web/fre/sitefreo.nsf/html/692ft7>.



Daniel Palmieri

Historical Research Officer, Comité international de la Croix-Rouge, Genève

Abstract

Deutsch

Das IKRK, die älteste noch aktive humanitäre Organisation, hat seit seiner Gründung 1863 seine Unterlagen archiviert. Seit 1946 hat das IKRK ein eigentliches Archiv, dem damals eine Frau vorstand. Heute umfasst das Archiv mit 33 Mitarbeitenden und 13 000 Im Archivbestand drei Abteilungen: zeitgenössische Archive, Bestandserhaltung und historische Archive. Unter den unterschiedlichen Beständen sticht besonders derjenige der *Agence centrale de recherches* hervor, welcher 2007 von der UNESCO ins Register des Welterbes aufgenommen worden ist.

Als privatrechtliche Schweizer Institution ist das IKRK nicht verpflichtet, seine Archive freizugeben. Aufgrund des grossen öffentlichen Interesses wurde 1996 schliesslich der Archivteil von 1863 bis 1950 der Öffentlichkeit zugänglich gemacht und später auf Dokumente bis 1965 erweitert. Insgesamt sind mittlerweile 8000 Im öffentlich zugänglich. Ausblick: Die Einführung des neuen Kommunikationssystems beim IKRK wird für die Archivabteilung eine neue Herausforderung darstellen. Damit erhalten alle Mitarbeitenden die Möglichkeit zur elektronischen Klassifizierung elektronischer Mitteilungen.